



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 19/12/2022

N° 2022 / 078

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 13 décembre 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGININ, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Sandrine NICOD, Benoit COLIN, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Didier BERREZ, Lauriane DAVID, Pierre GRANDCLEMENT, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

Excusés :

Le secrétariat a été assuré par : Eddy LUSSIANA

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 19	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Habitat – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Avenant n°1 à la convention d'opération n°039AUT025

- Vu la convention d'opération n°039AUT025 liant la commune de Moirans-en-Montagne, la communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat, le Département du Jura signée le 20 juin 2022 ;
- Considérant les erreurs matérielles constatées dans les annexes à la convention ;
- Vu le projet d'avenant établi par les services concernés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat n°039AUT025

- **AUTORISE** M. le Maire à signer cet avenant n°1 et toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le Secrétaire de séance

Le Maire
Grégoire LONG